



## **Motion votée au congrès de Saint-Malo 24 Mars 2016.**

La Fédération a pris connaissance de la deuxième version du projet de Loi sur le code du travail.

Le texte a évolué et la concertation enfin menée. Sans méconnaître les modifications et avancées que nous avons obtenues, ce nouveau texte est loin de répondre aux attentes et préoccupations des salariés du privé. Ce projet doit « bouger encore » pour répondre à certaines de nos demandes, notamment sur les points suivants :

- Revenir sur l'accord d'entreprise qui ne doit pas être utilisé pour inverser la hiérarchie des normes,
- Revenir sur les modalités de définition des licenciements économiques,
- Annuler la remise en cause quinquennale des avancées sociales obtenues par accord
- Annuler la disposition des Accords dits « offensifs » qui fragilisent les salariés
- Annuler les dispositifs de référendum pour laisser aux Organisations syndicales toutes leurs responsabilités sociales conformément à la loi du 20 Août 2008
- Annuler le dispositif de barème indicatif pour les indemnités prudhommales
- Annuler les mesures remettant en cause l'obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au Travail

La Fédération partage l'analyse du Secrétariat National de l'UNSA sur les manques du texte et la nécessité de le faire radicalement évoluer.

La Fédération estime que le code du Travail n'est pas plus compliqué que d'autres codes fondant notre Loi commune. Réécrit complètement en 2005, il reste adapté pour remplir sa fonction de défense des salariés et d'organisation du dialogue social au plan national, mais aussi à celui des Branches et des Entreprises.

Le projet de Loi, contrairement aux déclarations d'intention, n'apporte aucune garantie de création d'emploi.

En conséquence, la Fédération demande à l'ensemble de ses structures affiliées, de ses adhérents et des salariés du secteur banques et assurances, de se mobiliser sous les formes qui seront précisées par l'UNSA ou la Fédération pour faire évoluer ce texte.

**Fédération UNSA BANQUES ASSURANCES et Sociétés Financières**

**Secrétaire Général : Gilles DESSEIGNE**

**[Site : banques-assurances.unsa.org](http://banques-assurances.unsa.org)**

Contact : [gilles.desseigne@unsa.org](mailto:gilles.desseigne@unsa.org) 01.48.18.88.22 06.07.13.02.57

